

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du

7 mai 2018

Présents: Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, EL HAJAJI-DARRAJI, DETHIER, GREIMERS, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, LEPAS, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

SEANCE PUBLIQUE

N° 22.- **GRAND THEATRE DE VERVIERS** - Etudes diverses - Décors - Projet - Fixation des conditions de marché.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 § 1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver hors T.V.A. n'atteint pas le seuil de 144.000,00 €);

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1°;

Vu l'avis favorable émis par la Section "Travaux-Environnement-Informatique-FEDER" en sa séance du 4 mai 2018;

Considérant que le marché de conception pour le marché "GRAND THEATRE DE VERVIERS - Etudes diverses - Etude des décors" a été confié à la S.C.R.L. "L'Escaut Architectures", rue de l'Escaut n° 60 à 1080 Bruxelles, dans le cadre de sa mission d'auteur de projet pour la rénovation du Grand Théâtre;

Vu le cahier des charges n° MP2018-075 relatif à ce marché établi par l'auteur de projet, L'Escaut Architectures, S.C.R.L., rue de l'Escaut n° 60 à 1080 Bruxelles;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 100.000,00 €, hors T.V.A., ou 121.000,00 €, T.V.A. 21 % comprise;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire 2018 sur l'allocation 762/73301-51 20160063;

Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 24 avril 2018; que le Directeur financier a rendu un avis de légalité positif;

Entendu l'exposé de Mme POLIS PIRONNET, Conseillère communal;

Entendu la réponse de M. ISTASSE, Echevin;

Entendu le complément de Mme La Bourgmestre au sujet de la participation financière de la Ville;

Entendu l'intervention de Mme POLIS-PIRONNET;

Entendu l'intervention de M. BERRENDORF, Conseiller communal;

Entendu la réponse de M. AYDIN, Echevin;

A l'unanimité,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier des charges n° MP2018-075 et le montant estimé du marché "GRAND THEATRE DE VERVIERS - Etudes diverses - Etude des décors", établis par l'auteur de projet, L'Escaut Architectures, S.C.R.L., rue de l'Escaut n° 60 à 1080 Bruxelles. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 100.000,00 €, hors T.V.A., ou 121.000,00 €, T.V.A. 21 % comprise.

Art. 2.- De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Art. 3.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2018 sur l'allocation 762/73301-51 20160063 par emprunt.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. TARGNION